

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLAN D'ORGON

SEANCE DU 28 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice :	23
Présents :	22
Représentés	01
Votants :	23

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEPIAN Jean-Louis, VALLET Jocelyne, PAULEAU Serge, MOULIN René, ISOUARD Martine, BABEL Virginie, BOUNOIR Claudine, CERNICCHIARO LOPEZ Jessica, CURNIER Serge, FEUILLET Solange, GANDON Sophie, GUICHARD Jérôme, INNOCENTI Dominique, JARILLOT Emilie, LATY AUBERT Mireille, MARINARI Michel, PEIRONE Laurent, PHILIPPE Marie-José, RICHARD Christian, TARDIEU Marc, TURLUR MESTRE Magali, VOULAND Bruno.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S) : RIEUX-ARNAUD Marc.

POUVOIRS : Monsieur RIEUX-ARNAUD Marc a donné pouvoir à Monsieur Marc TARDIEU.

SECRETAIRE : Mademoiselle Emilie JARILLOT.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint, Monsieur LEPIAN Jean-Louis, Maire, ouvre la séance à 18h30.

Mademoiselle Emilie JARILLOT est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération 40/2014 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2014
Adoptée à l'unanimité

41/2014 : Approbation du Compte de gestion 2013

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes, les bordereaux de mandatement, le receveur municipal a dressé le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Il est proposé au conseil d'examiner et d'approuver le compte de gestion 2013 dressé par le receveur municipal, concernant le budget principal 2013, et à autoriser Monsieur Le Maire à signer le compte de gestion.

Adoptée à l'unanimité

42/2014 : approbation du Compte Administratif 2013

Rapporteur : Jocelyne COUDERC-VALLET

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 prévoit la désignation d'un président autre que Monsieur le Maire pour présider au vote du compte administratif.

Le Maire confie ce vote à Jocelyne Couderc Vallet

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 1 236 140.33 €
La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 101 735.48 €

Exercice 2013	fonctionnement	investissement	total
Dépenses	3 611 935.30	3 384 052.83	6 995 985.13
recettes	4 748 072.63	3 485 788.31	8 333 860.94
résultat	1 236 140.33	101 735.48	1 337 875.81

	Résultat de clôture 2012 reportés	Résultat exercice 2013	Résultat de clôture 2013
fonctionnement	850 518.47	1 236 140.33	2 086 658.80
investissement	1 554 753.24	101 735.48	1 656 488.72
total	2 405 271.71	1 337 875.81	3 743 147.52

Restes à réaliser à reporter en 2014	fonctionnement	investissement	
dépenses	0	1 315 260.64	
recettes	0	2 653 356.99	

Le compte administratif 2013 est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

Il est proposé au conseil d'approuver le compte administratif 2013 de la commune.

Adoptée à l'unanimité

43/2014 : Affectation du résultat du budget principal 2013

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Conformément à l'avis de Monsieur le receveur des finances, il est proposé d'affecter au budget primitif 2014, le résultat de l'exercice 2013, d'un montant de 2 086 658.80 €.

Il est donc proposé au conseil de :

- reprendre le résultat de clôture de la section d'investissement, d'un montant de 1 656 488.72 €, au compte R001.
- Affecter le résultat de l'exercice 2013 au budget primitif 2014 ainsi :
 - 1 080 000.00€ au 1068, excédent de fonctionnement capitalisé
 - 1 006 658.80 €, le solde du résultat 2013 en « report à nouveau », compte R002

Adoptée à l'unanimité

44/2014 : Vote des taux d'imposition 2014

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la collectivité de la manière suivante (inchangé par rapport à 2013) :

	2013	2014
Taxe d'Habitation	10.20%	10.20 %
Taxe Foncière (bâti)	12.00%	12.00 %
Taxe Foncière (non bâti)	34.60%	34.60 %

Adoptée à l'unanimité

45/2014 : Budget Primitif 2014

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Le budget primitif de la commune pour 2014 se présente de la façon suivante :

	Recettes		Dépenses	
Section investissement	BP	3 118 164.00	BP	6 112 749.07
	RAR	2 653 356.99	RAR	1 315 260.64
	Solde reporté	1 656 488.72		
	Total	7 428 009.71	Total	7 428 009.71
Section fonctionnement	5 603 377.44		4 994 956.00	

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif de la commune 2014 au vu du document intégral joint à la convocation.

Adoptée à l'unanimité

46/2014 : Formation des élus

Rapporteur : Jocelyne COUDERC-VALLET

Comme prévu à l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal sont invités à déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre de la formation des élus. Le remboursement des frais engagés au titre des formations est régi par les articles L. 2123-13 et L. 2123-14 du même code.

Il est proposé au Conseil de décider que :

- Les demandes de formation devront être communiquées au Conseil municipal au plus tard lors du débat d'orientation budgétaire pour les exercices à venir,
- Le montant alloué aux budgets des exercices pour la durée du mandat correspondra au montant maximum prévu par les textes, soit 20 % du montant total des indemnités de fonction et la dépense correspondante sera imputée sur les crédits figurant au budget de la commune chapitre 65 article 6535.

Adoptée à l'unanimité

47/2014 : Indemnités de budget et de conseil au receveur municipal

Rapporteur : Serge PAULEAU

Les arrêtés interministériels du 16 septembre 1983 et du 16 décembre 1983 prévoient le versement au trésorier par les communes, d'indemnités pour la confection des documents budgétaires et pour leur activité de conseil.

Il est demandé au conseil d'allouer à Fabrice ANSELIN, trésorier de la commune, l'indemnité de conseil au taux de 100% par an sur la durée du mandat (2014-2020) ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Adoptée à l'unanimité

48/2014 : Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Les associations de la commune et autres ont présenté des demandes de subvention au titre de l'exercice budgétaire 2014.

Elles œuvrent en faveur de la population, contribuent au développement et à la promotion des activités sportives et culturelles et caritatives participent à l'animation du village, et il est d'un intérêt communal de soutenir ces actions.

Il est proposé au Conseil d'apporter le soutien de la commune aux actions décrites par les associations en leur accordant une subvention au titre de l'exercice budgétaire 2014 selon le tableau joint en annexe pour une somme totale de 41 570 euros.

Adoptée à l'unanimité

49/2014 : Attribution d'une subvention à l'association Amicale des Donneurs de Sang

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Marc RIEUX ARNAUD ne prend pas part au vote

Pour soutenir l'activité de l'Amicale des Donneurs de Sang il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 2000 euros.

Adoptée à l'unanimité

50/2014 : Attribution d'une subvention à l'association Les Chasseurs Réunis de Plan d'Orgon

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Michel MARINARI ne prend pas part au vote

Pour soutenir l'activité de l'association Les Chasseurs Réunis de Plan d'Orgon il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 2050 euros.

Adoptée à l'unanimité

51/2014 : Attribution d'une subvention à l'association Comité des Fêtes

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Serge CURNIER ne prend pas part au vote

Pour soutenir l'activité de l'association Comité des Fêtes il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 91 000 euros.

Adoptée à l'unanimité

52/2014 : Attribution d'une subvention à l'association Crèche Li Parpaiou

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Jocelyne COUDERC-VALLET ne prend pas part au vote

Pour soutenir l'activité de l'association Crèche Li Parpaiou il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 43 000 euros.

Adoptée à l'unanimité

53/2014 : Attribution d'une subvention à l'association Rugby Olympique Planais

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Magali TURLUR-MESTRE ne prend pas part au vote

Pour soutenir l'activité de l'association Rugby Olympique Planais il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 10 220 euros.

Adoptée à l'unanimité

54/2014 : Attribution d'une subvention à l'association Sou des Ecoles Laïques

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Sophie GANDON ne prend pas part au vote

Pour soutenir l'activité de l'association Sou des Ecoles Laïques il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 10 600 euros.

Adoptée à l'unanimité

55/2014 : Attribution d'une subvention à l'association Club Taurin

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Sophie GANDON et Serge CURNIER ne prennent pas part au vote

Pour soutenir l'activité de l'association Club Taurin il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 5 700 euros.

Adoptée à l'unanimité

56/2014 : Attribution d'une subvention à l'association Hand Ball Club et Hand Ball Club – licence jeunes

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Virginie BABEL ne prend pas part au vote

Pour soutenir l'activité de l'association Hand Ball Club il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 5000 euros.

Pour soutenir l'activité de l'association Hand Ball Club licences jeunes il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 1 030 euros.

Adoptée à l'unanimité

57/2014 : Attribution d'une subvention au CCAS

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Pour soutenir l'activité du CCAS de la commune il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 80 000 euros.

Adoptée à l'unanimité

58/2014 : Attribution d'une subvention d'investissement au Sou des Ecoles

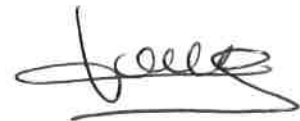
Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Pour permettre au Sou des écoles de poursuivre la réhabilitation de la colonie, il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'investissement de 10 000 euros pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h10.

La secrétaire de séance
Emilie JARILLOT



ASSOCIATIONS	
	2014
RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE	300
Ass. LI GALEJAIRE PLANEN	2 100
ASS FRANCAISE CONTRE LA MYOPATHIE	350
ASS. LA CHRYSALIDE	150
ASS. MISSION LOCALE PAYS SALONNAIS	-
ASS. PREVIGRÊLE	-
ASS. USP VETERANS Vieux-crampons	1 550
ASS. USP VETERANS Vieux-crampons	-
ENTRAIDE SOLIDARITE (Club 3ème age)	500
ASS. CLUB DE L'AMITIE 3ème Age	1 450
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	700
CAVARE ET SORGUES INITIATIVES	-
FNACA	900
FEDERATION NAT. DES ACC. DU TRAVAIL ET HANDIC.	-
ASSOC. KARATE CLUB	1 600
ASSOC. KARATE CLUB licences jeunes	?
LIGUE CONTRE LE CANCER	250
LOISIRS VOYAGES	600
PLAN D 'ORGON SPORT MOTO	1 950
PREVENTION ROUTIERE	350
ASSOCIATION REVE EN SCENE	1 000
AMICALE DES SUPPORTERS DU ROP	500
UNION SPORTIVE PLANAISE	8 600
UNION SPORTIVE PLANAISE Jeunes licences	650
UNION SPORTIVE PLANAISE subvent. exceptionnelle	
COOPERATIVE Ecole primaire	800
EXPRESSION DU SUD	1 250
TENNIS CLUB	1 600
TENNIS CLUB Licences jeunes	370
ASS INTERCOMMUNALE LIRE ET ECRIRE	500
SOLIDARITE PAYSANS PROVENCE	250
T.M.S. Transport mobilité solidarité	-
LES BOUCANS	
COMITE DE PILOTAGE HAMEAU L. MARTIN	6 000
Ass BALL-TRAP CLUB du rocher ORGON	300
Collectif Crussol Section Plan d'Orgon	700
WA Jutsu	800
WA JU licences jeunes	70
COUNTUNI	700
COUNTUNI Exceptionnelle	1 000
On s'arrête pas- trail du Plan	750
TAEKWONDO	1 000
TAEKWONDO licences jeunes	280
DANSE MOI TON HISTOIRE	500
COLLECTIF (Rop Tennis ADMR Comité fête) Marché de Noël	-
BADMINTON PLANAIS	700
ASSO DE DEFENSE DES ANIMAUX	500
	41 570
	2,41%

